ROUBAIX

AUJOURD'HUI

Samedi 2 juin 1900 — 123e Traité an 108 de la République. 153e jour de l'année. 22e jour du printemps. 5e jour de la lune.

Lever du soleil à 4 h. 3 ; coucher à 7 h. 57.
Lever de la lune à 8 h. 56 soir ; coucher à 11 h. 16 soir.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — Résumé des observations météorologiques faites à Lille, le 1er juin.
Baromètre à 8 heures du soir : 759 millim. (variable).
Baisse depuis la veille : 4 mm.
Thermomètre à 6 heures du matin : 8° au-dessus à 3 heures et demie après-midi : 18° au-dessus.
Etat du ciel : Couvert.
Direction et force du vent : Nord-Est, modéré.
Pluie tombée depuis 24 heures : 7 mm. 2.
Temps probable pour aujourd'hui : Incertain.

Lire à la 2e Page

Les voleurs de coffre-fort de Roubaix. — Nouveaux détails.

Le mouvement gréviste à Roubaix et dans la région.

La Coopérative « La Paix » a vendu près de deux millions de pains en une année. La vogue de cette Société ouvrière s'explique ainsi : elle vend des marchandises de toute première qualité et elle distribue des bénéfices importants à ses membres.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er juin 1900

Le conseil municipal s'est réuni hier soir à 8 h. 1/2 précises pour la première réunion de la session de mai, sous la présidence du citoyen Henri Carrette, maire.

Des huit heures, la salle réservée au public se remplit relativement envahie.

Etaient présents : MM. Henri Carrette, maire ; Lepers Achille, Théris Henri, Mallet Hervé, Tonthieu Séraphin, Bailleul Liévin, Ivo Van Waerebeke, adjoints au maire. Vandeputte Henri, Morel Aimé, Deneve Adolphe, Alimpe Henri, Nys Charles, Wibaux Cyr, Dujardin Achille, Carpentier Achille, Carpentier Louis, Wattremez Henri, Roussel Edouard, Motte Eugène, Leblanc Emile, Sayet Gilbert, Teneul J.-B., Deschodt Georges, Motte Edouard, Lepoutre Charles, Hespel Henri, Tedonker Joseph, Tonneau Floris, Despatures Paul, Depres Léon, Bayard Alfred, Cousu Victor, Noyelle Jules.

Le citoyen Carrette invite le citoyen Wattremez, au secrétaire au début de la session, à prendre place au bureau.

Avant d'aborder la lecture de l'ordre du jour, le citoyen Carrette croit devoir présenter quelques observations au sujet de la tenue des séances ; il dit que l'administration municipale, pour être en mesure de répondre, demande à ne recevoir de questions qu'après en avoir reçu avis au moins la veille de la réunion ; de plus, les questions ne seront discutées qu'à la fin de l'ordre du jour ; ces dispositions ne sont pas contraires au règlement ; le maire ajoute que l'ordre du tableau n'est pas rigoureusement à observer dans les réunions et que les partis peuvent se grouper sans tenir compte de l'ordre du tableau et sans commettre d'illégalité.

M. Motte répond : « A la prochaine séance, Monsieur le Maire. »

Lecture est donnée du procès-verbal qui est adopté sans observations.

M. le maire annonce qu'il va être procédé à la nomination des diverses commissions municipales, et il donne l'explication des attributions de ces commissions et de leur fonctionnement.

M. Motte, interrompant M. le Maire, demande la parole et lit une longue déclaration dont voici le début en bref ainsi.

Il dit qu'il y a six jours, ce n'était pas pour faire de la controverse ni de l'obstruction qu'il avait demandé la parole, mais pour apporter la déclaration de la minorité.

Il se plaint d'avoir été ajourné « brusquement » par le citoyen Carrette et renvoyé huit jours, alors que d'autres municipalité ont autorisé des déclarations le jour de la nomination de l'administration municipale. « La loi du silence est muette sur ce point. »

Il se plaint d'avoir été accusé d'être entré à l'Hôtel de Ville avec ses amis, par la porte basse, et poursuit le paradoxe qu'il y est avec autant de droit que les socialistes qui y ont été envoyé par une majorité de plus de deux mille voix.

« Nous ne ferons pas, dit le député russe, de politique pure...

BAILLEUL. — Ça ne m'étonne pas, vous en êtes de l'impure ! (Rires).

M. MOTTE. — Nous ne ferons pas de parti-pris ou illégales.

BAILLEUL. — Nous verrons ça.

M. MOTTE. — Parfaitement, M. le 5e adjoint.

BAILLEUL. — Nous verrons ça, monsieur le député !

M. MOTTE dit que, si selon la déclaration du citoyen Carrette, l'administration municipale ne craint pas le contrôle, qui doit faire reconnaître que sa gestion est loyale, il faut qu'il assure une représentation de la minorité dans les commissions.

M. Motte prononce quelques phrases que la majorité du Conseil accueille en protestant.

M. LEMAILLE. — J'ai déjà manqué à mon devoir en laissant la parole à M. Motte, puisqu'il a été admis, au début de cette séance, que toutes questions diverses seraient examinées après l'ordre du jour.

Le Maire ajoute qu'on a préparé des bulletins pour faciliter le travail, que les conseillers pourront rayer ou modifier ces noms, que les scrutins seront dépouillés après le vote complet, et que les bulletins pour chaque vote seront roulés dans une enveloppe.

M. MOTTE, demande 4 sièges pour ses amis dans les commissions, on ne leur en donne que deux.

— BAILLEUL. — Ça ne vous suffit pas ?

WATTREMEZ. — Puisqu'on vous dit que vous pouvez modifier les propositions qui vous sont soumises !

M. MATILE. — Le dépouillement, si vous le voulez bien, sera fait pendant une suspension de séance, par les deux plus vieux et les deux plus jeunes conseillers présents.

MM. Cousu et Teneul, Wattremez et Deneve.

Ces 4 acceptent.

Composition des Commissions

Sont élus :

1re commission. — Finances, contentieux, octroi, conditions publique, mesurage. — MM. L. Bailleul, H. Thérin, L. Carpentier, F. Tonneau, A. Dujardin, H. Hespel, H. Vandeputte, Ad. Deneve, H. Wattremez, A. Carpentier, Ed. Roussel, J.-B. Teneul.

2e Commission. — Travaux publics ; bâtiments communaux, voirie, jardins et promenades. — MM. S. Pontlieu, H. Milbéo, A. Morel, H. Kimpe, Ch. Nys, H. Hespel, H. Vandeputte, A. Dujardin, Ad. Deneve, F. Tonneau, G. Sayet, E. Leblanc.

3me — Commission. — Hygiène et alimentation publiques ; halles et marché ; abattoir ; balayage et ébouage ; logement insalubres ; bains municipaux ; école de natation ; cimetière. — MM. A. Lepers, Ivo Van Waerebecke, H. Vandeputte, Bte Wilfart, Ad. Deneve, A. Dujardin, A. Carpentier, H. Wattremez, I. Deconker, Ch. Etienne, Ch. Lepoutre, G. Deschodt.

4e Commission. — Instruction publique ; Beaux-Arts ; Musique ; Théâtres ; Fêtes publiques. — MM. H. Thérin, L. Bailleul, A. Carpentier, F. Tonneau, H. Wattremez, A. Morel, H. Vandeputte, Bte Wilfart, A. Deneve, Ch. Etienne, Ed. Motte, L. Deprès.

5e Commission. — Assistance publique ; Etablissements de bienfaisance ; Cultes ; Sapeurs-Pompiers. — MM. Ivo Van Waerebeche, A. Lepers, L. Carpentier, A. Dujardin, B. Wilfart, H. Wattremez, A. Carpentier, Eugène Motte, P. Despatures.

6e Commission. — Eaux ; Epuration de l'épicerie. (Commission communale) MM. E. Pontlieu, H. Milbéo, H. Vandeputte, A. Lepers, L. Bailleul, H. Wattremez, J. Noyelle, V. Cousu. — (Commission intercommunale) MM. A. Lepers, S. Pontlieu, H. Milbéo.

7e commission. — Tramways. — MM. S. Pontlieu, H. Milbéo, H. Thérin, H. Hespel, A. Dujardin, L. Carpentier, P. Despatures, A. Bayart.

8me Commission. — Caisse des Retraites. — MM. A. Lepers, H. Milbéo, A. Dujardin.

Commission de surveillance de la Condition publique. — MM. L. Bailleul, H. Wattremez, A. Carpentier.

Commission administrative des Hospices. — MM. L. Bailleul, J.-B. Wibaux.

Commission administrative du Bureau de Bienfaisance — MM. Van Waerbecke, H. Wattremez.

Commission administrative du Mont-de-Piété. — MM. A. Dujardin, L. Carpentier.

Commissions spéciales. — MM. L. Carnier, docteur Delatte, Emmanuel Marcoux, H. Hespel, Deneele, E. Tonneau, Dr Wichart, docteur Dupré, Delannoy, A. Lombart, H. Lefebvre.

Commission de révision des listes du Jury. — Canton Ouest. — MM. M. Vandeputte, Paul Despatures.

Canton Est. — MM. A. Dujardin, A. Carpentier.

Canton Nord. — MM. Ch. Nys, A. Morel.

Répartiteurs pour l'année 1901. — Répartiteurs titulaires résidants : MM. Wichart Désiré, Delegulle Pierre, Piers Auguste, Béghin-Bonnave, Gautier-Fennel, Dhalluin-Jeveneau.

Répartiteurs titulaires non résidents : MM. Pollet Henri, à Wattrelos ; Pollet-Desquienne, à Bem ; Castel Louis, à Croix ; Loridant-Delneste, à Croix.

Répartiteurs suppléants résidant : MM. Dhalluin-Covert, Dupont-Despatures, Jeu Henri, Poissonnier J.-B., Flamenbomt André, Dupire-Rapsaert.

Répartiteurs suppléants non résidents. — Delesalle Désiré à Wasquehal, Duthoit Pierre, à Wattrelos, Bonte Pacavel, à Wattrelos, Lepers Caplette, à Croix.

Ainsi que nous l'avons dit, après le vote des Commissions a eu lieu une suspension de séance qui a duré vingt minutes, pendant lesquelles on a procédé au dépouillement des enveloppes contenant les scrutins relatifs aux Commissions.

M. le maire donne lecture des résultats sus indiqués puis continue sa lecture de la discussion de l'ordre du jour. Il donne lecture du compte-rendu de l'emploi des dépenses imprévues ; acte est donné par le Conseil de cette communication.

M. le maire dit qu'aucune dépense n'a été ordonnancée pour mandats spéciaux ; acte est donné de cette communication.

Les comptes administratifs et des gestions de 1899 et le budget supplémentaire de 1900 sont adoptés.

L'ordre du jour étant épuisé, le citoyen Carrette demande si un conseiller désire faire une proposition.

Le citoyen Bailleul demande la parole.

BAILLEUL. — Citoyens. — De la déclaration du député conseiller municipal, M. Motte, je ne veux retenir que deux choses : d'abord sa protestation contre ce que nous avons dit : savoir qu'il était entré avec ses amis au conseil municipal par la petite porte.

Nous maintenons notre dire.

M. Motte a parlé du sectionnement de Lille ; il a voulu appliquer le rassemblement logique qui fait approuver la division de cette ville en sections (division toute naturelle) à la ville de Roubaix ; c'est une profonde erreur, et M. Motte le sait mieux que personne. Roubaix n'a aucune division naturelle : c'est un tout ; et si M. Motte a fait une aussi active propagande auprès de ses collègues du Conseil général, c'est parce qu'il a espéré faire triompher son parti : son espoir a été déçu.

J'ai donc raison de dire que c'est par la porte basse que lui et les siens sont entrés à la mairie.

Vous avez dit encore M. Motte que vous veniez travailler au conseil municipal sans parti pris. Le 29 mai vous faisiez appel à notre courtoisie et cependant le 30 mai vous avez déclaré au *Cri du Peuple* que vous découvririez d'où venait l'argent qui a servi à faire notre propagande électorale.

Vous avez fait planer et surtout laissé planer sur nous et sur notre parti une grave accusation ; vous avez demandé d'où venait l'argent et vos amis ont répondu : tramways tramways. Eh bien, nous allons vous le dire d'où vient l'argent, il vient des travailleurs avides d'émancipation, il vient des ouvriers groupés dans notre parti, il vient des travailleurs qui prélèvent sur leur maigre salaire, leurs cotisations.

Il est sanctifié par le travail, cet argent de la lutte, et celui qui vous a servi à vous et à vos amis ne provient surement pas d'une source aussi pure que la nôtre (Tonnerre d'applaudissements dans la salle).

Le silence se rétablit et Bailleul reprend :

Quand aux cris : Tramways ! tramways ! votre silence a semblé approuver cette accusation.

Si vous l'adoptez, eh bien, dès que vous aurez eu la déclaration d'approuver cette acceptation, nous vous démontrerons que nous sommes entrés à la mairie avec les mains nettes et qu'elles le sont encore maintenant. La question est clairement posée ; répondez surtout, précisez ! (Un tonnerre d'applaudissements éclate de toutes parts.)

Les membres de la minorité paraissent plutôt gênés.

Sayet respire le flacon de sels que lui passe le pharmacien Deschodt, tandis que le docteur Lepoutre lui tate le pouls.

Noyelle est sage.

M. MOTTE. — Je répète que nous sommes entrés à la mairie par la même porte que vous. M. Bailleul fruits le coup de rhétorique et ergote sur le sectionnement de Lille. Il lit les rapports de Ghesquière et de Devernay sur cette question qui n'intéresse personne attendu que dans ces lectures, il s'agit de Lille et non de Roubaix.

Il proteste contre la composition des commissions où on a mis le contingent des connaissances étendues qu'il peut apporter avec ses amis. Il dit qu'on aurait du accepter les propositions de la minorité pour la composition des commissions municipales. Vous avez mis dans celles des tramways, dit-il, des gens qui ne sont pas capables de discuter cette question.

M. DESPATURE n'est pas satisfait, lui qui en était partie.

BAILLEUL. — Et le tramway !

M. MOTTE. — Je n'accepte pas pour mon compte, jusqu'à plus ample informé, l'accusation lancée.

BAILLEUL et VAN WAEREBEKE, interrompant. — Nous protestons contre cette restriction injurieuse.

M. MOTTE. — Vous m'interrompez toujours ; c'est pour cela que vous ne me verrez jamais dans vos réunions publiques.

BAILLEUL. — Parce que vous avez peur de la discussion.

M. MOTTE. — Vous avez fait votre affaire de tramways sans aucune publicité. L'opinion publique n'a pas été avisée de l'affaire.

WATTREMEZ. — C'est pas tout cela qu'on vous demande ; oui ou non, avons-nous touché de la galette ?

La Fin à demain.

Les *Galeries Lilloises* liquident la **Soierie**, le **Lainage** et tous les tissus pour remonter le rayon avec des marchandises nouvelles, 45, 47, 49, Rue Nationale, Lille.
Prix très bas **pour en finir en peu de temps.**

LES VOLEURS DE COFFRE-FORT

(Nouveaux détails)

Cette importante affaire sur laquelle nous avons donné, dans notre numéro d'hier, les détails très circonstanciés, continue à **défrayer la curiosité** publique. Tout le monde était unanime hier à rendre justice au zèle de notre police de sûreté qui, depuis quelque temps, fait preuve d'une activité digne d'éloges.

M. Chaine, commissaire-chef, a continué hier son enquête sur cette affaire.

Il s'est transporté chez MM. Harinskoucke frères, rue de Lannoy, chez M. Lecomte-Screpel, rue de l'Epeule, chez Mlle Camille Mandély, boulevard d'Armentières, chez MM. Dussart et Accou, rue Corneille, chez Mlle Joye, rue de l'Industrie, pour adopter le « pinceau » et pince-monseigneurs saisis aux empreintes laissées par les voleurs, alors qu'ils faisaient des pesées sur les meubles, chez ces personnes, victimes de vols ou de tentatives de vols.

Une bougie cire, presque jaune à filets tressés, a été saisie chez Emile Flipo ; elle paraît avoir été dérobée à un piano, peut-être chez Mlle Mandély, ce qui sera vérifié aujourd'hui.

Un des individus, celui qui après la fuite soupçonne-t-on, n'a pas encore regagné son domicile. On est sur ses traces et bientôt il sera sous les verroux.

Les trois malfaiteurs, donc, l'un a refusé de donner son état civil, ont été écroué hier à la maison d'arrêt de Lille.

Ils ont été mis à la disposition de M. le Procureur de la République et ont quitté Roubaix par le train de 9 h. 18 du matin.

Au sire des peines versée sur la matière chacun des trois repris de justice arrêtés peut s'attendre à vingt ans de travaux forcés.

En route pour l'Exposition. — Le lundi 4 juin 1900, il sera mis en marche, au départ de Tourcoing, Roubaix, Croix-Wasquehal et Lille, un train de plaisir à marche rapide et à prix très réduits (2e et 3e classe).

Les voyageurs trouveront à Paris des tramways spéciaux de la Compagnie des Omnibus de Paris, qui les conduiront à Paris, directement aux portes de l'Exposition.

Le retour aura lieu au départ de la gare de Paris-La Chapelle, sise au n° 135 de la rue de La Chapelle.

L'horaire du train spécial est fixé comme suit :

Aller (nuit du 3 au 4 juin). — Tourcoing, départ 11 heures 46 soir ; Roubaix, 11 h. 35 ; Croix-Wasquehal, 11 h. 55 ; Lille, minuit 25 matin ; Paris (gare du Nord), arrivée 5 h. 30 matin.

Retour (nuit du 4 au 5 juin), de la gare de Paris-La Chapelle (185, rue de La Chapelle). — Paris-La Chapelle, départ minuit 05 soir ; Lille, arrivée 5 h. 30 matin ; Croix-Wasquehal, 5 h. 52 ; Roubaix, 5 h. 57 ; Tourcoing, arrivée 6 h. 01 matin.

Le prix des places (aller et retour) est ainsi fixé :

Départ de Roubaix et de Tourcoing : 2e cl. 11 fr. 75 ; 3e, 7 fr. 70.

Départ de Croix-Wasquehal : 2e classe, 11 fr. 60 ; 3e, 7 fr. 60.

Départ de Lille : 2e classe, 11 fr. 40 ; 3e, 7 fr. 50.

Les billets se composent des coupons d'aller, de retour et d'un ticket donnant accès aux tramways.

Il ne sera pas admis de bagages à l'enregistrement.

Le nombre des places offertes au public ne pourra excéder le chiffre de 700.

Arrestation d'un expulsé. — Le nommé Pierre Delaconcorde, âgé de 42 ans, tisserand, demeurant, 60, rue Pierre de Roubaix, a été arrêté hier matin, vers 11 heures, rue de Saint-Amand, pour infraction à un arrêté d'expulsion, par l'agent Pattyn.

Il a été écroué au poste du 3e arrondissement.

Chute grave. — Camille Dessauvages, âgé de 34 ans, domestique chez M. Jonville, marchand de charbons, rue de Mouvaux, demeurant rue Darbo, cour Tiberghien, 18, est tombé de son tombereau sur un tréteau, hier matin, à la gare annexe.

Après avoir reçu les soins du docteur Picquet, le blessé, qui souffre de douleurs internes, et qui a reçu de graves contusions dans le dos, a été transporté à l'Hôtel-Dieu.

Un noyé dans le canal. — Jeudi soir, vers 7 h. 1/2, on a retiré au quai de Marseille, le corps d'un individu âgé d'environ 35 ans, vêtu d'un complet marron, chemise blanche, bottines élastiques, paraissant avoir séjourné de quinze jours à trois semaines dans l'eau.

Dans l'une des poches du vêtement, on a trouvé une carte d'électeur émanant de Tourcoing, datée du 11 décembre 1898, au nom de César Montagne, tisserand, demeurant à Tourcoing, rue de Roubaix, 12.

Le corps a été transporté à la Morgue de l'Hôtel-Dieu, après constatations médico-légales faites par le docteur Boie, médecin-légiste.

Rupture du fil du Trolley. — Une des branches du Trolley, s'est rompue hier vers 9 heures moins le quart, à l'entrée de la Grande-Rue sur une longueur de trente mètres.

La circulation a été interrompue pendant environ 10 minutes.

Les employés de la Cie ont immédiatement coupé le Trolley de façon à rétablir la circulation.

La réparation a été faite dans le courant de la nuit.

Les roues des travailleurs. — Le 30 mai un accident est survenu à la filature de cotons de la société anonyme rue du Curoir.

Le nommé Delattre Alphonse, journalier, âgé de 35 ans, demeurant à Hem, s'est fait une entorse au pied en descendant un escalier.

Le docteur Lepers a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez Meyer et Boquillon, rue de Sébastopol.

Le nommé Molenteur Léon, ajusteur, âgé de 18 ans, demeurant rue de Rohan, s'est fait écraser l'auriculaire droit en burinant une pièce de fer.

Le docteur Lepers a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

— Le 31 mai, un accident est survenu chez Auguste Lepoutre, rue St-Antoine.

La nommée Valcke Marie, soigneuse, âgée de 31 ans, demeurant rue de la Barbe d'Or, cour Thérin, 7, en retirant un morceau de laine s'est fait prendre la main gauche au peigne horizontal.

Le docteur Druesne a déclaré 60 jours d'incapacité de travail.

— Un accident est survenu chez Richardson, rue de Tourcoing, 123.

Le nommé Georges Pattyn, apprêteur, âgé de 16 ans, demeurant rue des Anges, 120, s'est fait une entorse au pied gauche, en glissant sur un ponton.

Le docteur Godefroy a déclaré 10 à 15 jours d'incapacité de travail.

L'« Ancienne » au concours de Paris. — Nous apprenons qu'une délégation de la société de gymnastique l'« Ancienne » se rendra à la XXVIe fête fédérale de Paris les 3 et 4 juin prochain.

Plusieurs de ses membres prendront part aux championnats du concours national individuel artistique et des jeux olympiques.

Nous souhaitons à nos vaillants gymnastes bonne chance et grand succès.

Convocation. — Les membres de la Chorale des Chevaliers de Fourchette sont priés de se rendre à la réunion générale du samedi 2 juin 1900. Ordre du jour : Communications diverses ; Punch.

PARTI OUVRIER

Section roubaisienne

Réunions du samedi 2 juin

2e SECTION. — A 8 h. 1/2 du soir, au Palais, au Pile. Urgence.

13e SECTION. — A 8 h. 1/2 du soir, à l'Assemblée, rue du Grand Chemin. Ordre du jour très important.

1re SECTION. — A 8 h. 1/2 du soir, estaminet Manart, rue de l'Epeule, 77.

1re SECTION. — A 8 h. 1/2 du soir, au local habituel, rue de Naples.

TRIBUNE PUBLIQUE

Nous recevons la lettre suivante :

Tourcoing, le 31 mai 1900.

Monsieur le Rédacteur,

Dans votre compte-rendu de ce jour, vous insérez, sous la rubrique : « Echo des Elections, ce qui s'est passé hier à l'audience du tribunal correctionnel de Lille. Affaire Chatteleyn-Lesaint.

Or, j'ai, si vous vous rappelez, déclaré dans une lettre que vous avez publiée, que j'avais attendu la fin de la période électorale pour afficher mes réclamations à Me Chatteleyn ; mon affaire étant purement particulière et intérêt privé, je tiens à préciser que la politique doit y être absolument étrangère.

Je réponds ce jour à la lettre de M. Vanhuille, imprimeur, lettre qu'a publié le *Journal de Roubaix* dans son numéro du 30 courant, et dont vous pouvez prendre connaissance, si en l'insérer comme je le lui demande.

Recevez mes sincères salutations.

F. LESAINT,
Cafetier, « Bar de l'Avenir », boulevard Gambetta, 204, Tourcoing.

ETAT-CIVIL DE ROUBAIX

du 1er Juin 1900

NAISSANCES. — Jeanne Vandergachte, rue du Tilleul, 289. — Alphonse Bonhon, rue Voltaire, quarante, 51. — Auguste Gombault, rue des Stoeurs, 95. — Alphonse Maurice et Julien Plancq, Jean-aux, rue de Barbas, cour Pendier, 24. — Frédéric Hulsman, rue Delespaul, 3. — Adolphe Russon, rue Hautmesnil. — Salomon Bellan, rue du Grême, cour Scrupp, 6.

DÉCÈS. — Antoine Masse, 3 ans, rue du Moulin, 157. — Jean-Baptiste de Busscher, 8 mois, rue des Parvenus, 19. — Joseph Vandeputte Boische, 3 ans, rue Jacquart, cour Ste-Philomène, 3. — Joseph Bonnelle, 4 mois, rue Cauny, 60. — Louis Durlet, 61 ans, rue Eugène-Mathieu. — César Montagne, 37 ans, quai de Marseille.

TOURCOING

Les urinoirs sur la Place. — Plusieurs personnes se plaignent vivement de l'absence totale des urinoirs sur la Grande-Place, depuis la démolition de l'ancienne mairie.

La question sera discutée à la prochaine réunion du Conseil municipal. Un projet avec plan sera soumis et il est probable que la municipalité ne tardera pas à remédier à cet inconvénient.

A M. Qui-de-Droit. — On nous prie de signaler à la personne compétente, le mauvais état du trottoir, de droite, et la malpropreté fréquente de la chaussée de la partie de la rue Louis Lefebvre, comprise entre la rue de la Gare et la Porte de Roubaix, et du mauvais état du pavé à l'entrée de la rue de la Gare.

Circulation interrompue. — Hier, vers trois heures de l'après-midi, le fil du Trolley s'est rompu rue Louis Lefebvre.

La circulation a été interrompue pendant un quart d'heure, il n'y a pas eu d'accident.

Les roues des travailleurs. — Un accident est survenu le 31 mai, chez MM. Léger et fils, fondeurs, rue du Moulin.

Le nommé Louis Dartomb, âgé de 54 ans, mouleur, a été brûlé au pied droit par un éclat de fonte en fusion.

Le docteur Delannoy a déclaré 15 jours d'incapacité de travail.

Fête locale. — A l'occasion des fêtes de la Pentecôte, la troupe Emiliana, donnera une grande Fête-Spectacle le dimanche 3 et le lundi 4 juin, dans la salle des fêtes de l'Union Tourquennoise.

La troupe s'est assuré le gracieux concours du cercle dramatique de Tourcoing « Les Mousquetaires ».

Après le spectacle, grand bal de nuit, à brillant orchestre.

Le lundi on jouera l'Orgue Guiste.

Prix des places : Parquet, un franc. — Première galerie, 0,75 centimes ; secondes galeries, 0,50 centimes.

ETAT CIVIL DE TOURCOING

du 1er Juin 1900

NAISSANCES. — Paul Frys, rue du Moulin Fagot. — Victor Devos, rue Cymbale, 7. — Louis Boisson, rue des Coulons. — Marie Leclercq, rue du Maréchal-Ney. — Albert Lagrange, rue du Calvaire.

DÉCÈS. — Marie Lepers, 22 ans, rue du Rouge-Sarrazin. — Delphine Dumortier, veuve de la Lutte, 101. — François Delaporte, 3 ans, rue du Chêne Houpline, 90. — Jeanne Six, 1 an, rue de l'Amiral-Courbet.

Autour de Roubaix-Tourcoing

CROIX

Culture du lin. — Un seul cultivateur de lin a réclamé la prime accordée par la loi du 18 janvier 1898 : c'est M. Sevin-Desplanques, de la ferme de Beaumont, à Hem, qui a ensemencé la parcelle B n° 116 du cadastre contenant 5 ares.

Chronique colombophile. — Aujourd'hui Samedi 2 juin, de 5 à 7 heures du soir, mise en paniers pour le concours de Dormont, donné à la Société l'Aurore, chez M. Robbe, 146, rue d'Intermann, Roubaix.

Demain dimanche 3 juin, mise en paniers mêmes heures pour le concours de Chantilly, donné à la société « le Faucon », chez Mme veuve Schuller, rue de la Planche-au-Riez, près l'église du Blanc-Seau.

MARCQ-EN-BAROEUL. — **Un enfant écrasé.** — Le jeune Vanroye, âgé de 10 ans, jouait sur la grand'route avec quelques petits camarades quand, en courant, il heurta contre un pavé et s'étendit de tout son long sur la chaussée.

Au même moment, un des chariots de la maison Catry, farinier, revenant de la gare de la Madeleine, arrivait.

Le conducteur n'ayant pas aperçu le petit qui gisait par terre, le chariot continuant sa route, deux des roues passèrent sur le corps de l'enfant.

Relevé aussitôt par des passants, il fut conduit chez M. Baelde, pharmacien au Pont-de-Marcq, où il reçut les premiers soins.

En plus de multiples contusions, le jeune Vanroye avait la poitrine défoncée et plusieurs côtes fracturées. Il a été transporté au domicile de ses parents, cité Serive, 12.

Son état est très alarmant ; on craint une issue fatale.

LE NORD

LILLE

Chute de 8 mètres. — Hier, vers 3 heures du soir, le jeune Vilmos Alexandre, âgé de 15 ans, manœuvre de couvreur, au service de M. Bennebelle, demeurant rue du Long-Pot, était occupé à balayer une goutière, rue Bernos, 21, lorsqu'il perdit l'équilibre et tomba, d'une hauteur d'environ 8 mètres, debout sur le sol.

Le docteur Récour, requis aussitôt, a déclaré que le jeune Vilmos n'avait aucune fracture, mais de simples contusions aux pieds.

Sur sa demande le blessé a été reconduit en voiture de place chez ses parents qui habitent Annappes.

Chiens abattus. — Hier matin, deux chiens parcouraient la rue Newton, lorsque l'un d'eux se jetant sur un jeune enfant, le mordit. Heureusement la morsure est légère et ne met pas les jours de l'enfant en danger.

Néanmoins, les deux toutous ont été abattus.

Celui qui avait mordu l'enfant a été reconnu sain par le vétérinaire.

L'Union de Lille à Ivry. — C'est aujourd'hui samedi, à 1 heure 1/2, que la fanfare l'Union de Lille part pour Ivry, où elle prendra part au grand concours de musique, qui aura lieu demain dimanche en cette ville.

La fanfare qui comprend 50 exécutants sous la direction de M. Delarroque, sera accompagnée de son président le citoyen Edmond Mouquet, et de nombreux camarades de la Chorale.

Elle luttera en 3e division, 3e section, contre une société musicale belge renommée et plusieurs autres sociétés françaises plus fortes qu'elle.

Si nous en jugeons par les frénétiques applaudissements qui ont souligné les deux morceaux imposés au concours : « Chemin Faisant » et « Marie-Henriette », qu'elle a exécutés jeudi soir, sur la place Vanhœnacker, nous pouvons prédire un succès certain.

Nos vœux accompagnent nos vaillants camarades de l'« Union de Lille » et nous leur crions : Bonne chance !

Transport de parquet. — Dans l'après-midi d'hier, M. Delalé, juge d'instruction, accompagné de M. Lecoeuche, son greffier, s'est transporté à Hasbourdin, où il a procédé à l'interrogatoire de différents témoins sur une affaire de coups où sont compromis quatre individus.

Le Parquet est rentré à Lille vers 5 heures et demie.

SUNLIGHT SAVON
est sans rival pour le ménage.
Il lave le linge facilement et rapidement.
On l'emploie dans le monde entier.
POURQUOI ?
Parce qu'il est :
PUR,
BON MARCHÉ,
ÉCONOMIQUE
Adresser une carte postale à Lever frères, Société anonyme, 5, rue Faidherbe, Lille, qui enverront une liste de détaillants de SUNLIGHT Savon aux ménagères qui ne pourraient s'en procurer.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA BASSÉE. — **Transport de parquet.** — M. Brosson, juge d'instruction, accompagné de M. Montagne, son greffier, s'est transporté hier après-midi, à La Bassée, où il a interrogé de nombreux témoins au sujet d'une bagarre qui s'est produite lors des élections municipales et dans laquelle sont inculpés une dizaine d'individus.

Aucune arrestation n'a été opérée.

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

Un Moulin incendié à Courchelettes

100.000 FRANCS DE DÉGÂTS

Mercredi dernier, vers onze heures du soir, un incendie assez violent a éclaté au moulin à farine de M. Paix aîné, à Courchelettes, près de Douai.

Deux ouvriers, qui travaillaient au 4e étage de ce moulin, s'aperçurent tout à coup que le feu venait de prendre au-dessus d'eux.

L'un d'eux descendit immédiatement pour chercher de l'eau, mais il lui fut impossible de remonter, à cause des flammes qui entouraient déjà tout le bâtiment, et les deux ouvriers n'eurent que le temps de se sauver et de donner l'éveil.

L'alarme. — Les secours

De partout l'on accourut, la cloche de l'église ayant donné l'alarme et ayant réveillé le personnel de l'usine à pétrole ainsi que les habitants des communes environnantes.

Grâce aux secours promptement organisés à l'aide de la pompe à vapeur de l'usine à pétrole de Lambres et des pompes à bras de l'établissement Fourcy, on parvint à préserver un petit moulin à huile ainsi que de grands magasins qui se trouvent à proximité.

Les dégâts

Quant aux bâtiments incendiés il ne reste plus que les murs brûlants et noircis ; les dégâts sont approximativement évalués à 100.000 fr. ; il y a d'ailleurs assurance pour les bâtiments et les marchandises.

Le moulin qui vient d'être incendié était long de 18 mètres environ sur 12 de largeur.

Les causes de l'incendie

Une enquête est ouverte à l'effet de rechercher les causes de ce sinistre que l'on a attribué du moins jusqu'ici à l'échauffement d'un coussinet ou à l'inflammation des poussières de farine.

On nous affirme que les ouvriers employés au moulin ne chômeront pas et qu'ils travailleront dans les autres usines de la maison Paix.

PAS-DE-CALAIS

ELECTION AU CONSEIL GENERAL

Canton de Lens

Hier vendredi, avait lieu à Lens, Hôtel des Voyageurs, une réunion des maires et conseillers municipaux du canton de Lens, à l'effet de désigner un candidat au Conseil général, dont l'élection doit avoir lieu le 10 juin.

Les communes suivantes étaient représentées : Lens, Lievin, Billy-Montigny, Loos, Grenay, Mazingarbe, Sallaumines, Harnes, Meurchin, Wingles, Vendin, Loison, Noyelles-sous-Lens, Bulhuin, Benifontaine, Aix-Noulette et Bouquières-lez-Lens.

A l'unanimité des 87 délégués présents, le citoyen Basly, député et maire de Lens, a été désigné comme candidat.

ETABLISSEMENT DE GARES D'EAU

sur les canaux d'Aire et de la Haute-Deûle

L'*Officiel* d'aujourd'hui publie un décret déclarant d'utilité publique les travaux à exécuter pour l'établissement de gares d'eau sur les canaux d'Aire et de la Haute-Deûle.

Le décret prend acte de l'engagement souscrit par la Société des Aciéries de France à Isbergues, de contribuer pour une somme de 150.000 francs aux frais de construction du garage projeté à Isbergues, sur le canal d'Aire.

La dépense totale des travaux à payer par le budget de l'Etat est fixée à 3.000.000 francs, non compris la soulte que s'est engagée à verser la Société des Aciéries.

BERMICOURT. — Un enfant écrasé. — Le sieur Beugnet possède un jardin à proximité de la ligne Boulogne-Arras. Un de ses enfants, âgé de 3 ans 1/2, trompant la surveillance de ses parents, pénétra sur la voie au moment du passage du train de 7 heures du soir et fut complètement broyé par la locomotive.

LIEVIN. — L'exécution d'un jugement. — Une émeute de femmes. — Avant-hier, vers neuf heures du matin, la cité du n° 3 de Liévin était mise en émoi par l'exécution d'un jugement « manu militari ».

Il s'agissait, à la suite d'une séparation de corps, de la reddition d'un enfant à son père.

La chose était donc simple. Mais la mère ne voulait pas se séparer de son enfant.

Lorsqu'il fut enlevé par les agents, elle se révolta contre le jugement qui la frappait et lui enlevait l'être de son affection.

Toutes les femmes de la cité prirent fait et cause pour la mère. Elles l'engagèrent à aller reprendre son enfant et s'offrirent pour cela à l'accompagner.

Un cortège se forma aussitôt, et la police, qui se trouvait là pour le maintien de l'ordre, fut bien vite débordée par les femmes dont le nombre augmentait sans cesse.

Lorsque les émeutiers arrivèrent devant la demeure du maire où l'enfant avait été transporté, la mère brisa les vitres d'une fenêtre aux applaudissements de la foule pour essayer d'entrer dans la maison.

Mais à ce moment arrivait la gendarmerie à cheval, et les manifestants furent dispersés.

Pendant ce temps, le commissaire de police faisait comprendre à la mère qu'elle ne devait pas se révolter contre un jugement et il réussissait quelques instants après à mettre les deux familles d'accord.

Dans la journée, parents du mari et parents de la femme se promenaient ensemble dans les rues de la cité, et le calme était rétabli, la colère des femmes apaisée.

Tout est bien qui finit bien, mais on parlera longtemps de cette affaire à Liévin.

WINGLES. — Vol. — Dans la nuit du 24 au 25 mai, des malfaiteurs se sont introduits dans la maison de M. Latour Victor, demeurant au coron des puits n° 3 et 4 des mines de Meurchin, pendant son absence. Ils ont volé une montre en argent à cylindre et huit rubis, portant le n° 26.301.

Il y a récompense pour celui qui pourrait connaître l'auteur ; la déclaration du vol a été faite à la mairie de Wingles.

SAINT-OMER. — Excursionnistes. — Un groupe d'excursionnistes au nombre de quarante, conduits par M. Gesselet, doyen de la Faculté de Lille et auxquels s'étaient joints plusieurs professeurs de notre Lycée, ont visité les ballastières d'Arques, dont les ouvriers sont employés à la réfection des routes ; ils ont parcouru l'importante usine à ciment de Lumbres, puis la carrière de terre argile-calcaire. Là, ils se sont fort intéressés à la découverte de fossiles belemnites, ammonites, etc.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE DOUAI

Dans sa dernière audience, le